

DEC151802DR17

Décision portant nomination de Mme Laurence Dartevelle aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8227 intitulée laboratoire de Biologie intégrative des modèles marins

LE DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte n°8227 intitulée laboratoire de Biologie intégrative des modèles marins et nommant Mme Catherine Boyen en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR8227 en date du 19 mai 2015 ;

Considérant que Mme Laurence Dartevelle a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par l'Université de Bourgogne du 26 au 28 novembre 2007 et du 16 au 18 juin 2008,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Laurence Dartevelle, assistante ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8227 intitulée laboratoire de Biologie intégrative des modèles marins, à compter du 01 janvier 2014.

Mme Laurence Dartevelle exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention,

Mme Laurence Dartevelle est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Roscoff, le 17 août 2015
l'unité

La directrice de

Catherine BOYEN

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Clarisse DAVID

Visa du président de l'université Pierre et Marie Curie

Jean CHAMBAZ